



Entrée de la Zone Bonn – COP23 - © ENERGIES 2050

COP23

ENJEUX ET BILAN DE LA 23ÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS-UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Du 6 au 17 novembre 2017 s'est tenue à Bonn, la 23ème session de la Conférence des Parties (CdP23 – ou COP23, pour 'Conference of the Parties' en anglais) à la Convention-cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Suite à l'adoption de l'Accord de Paris en décembre 2015, le rôle de cette Conférence était crucial pour la poursuite des efforts annoncés et la mise en place d'avancées opérationnelles de l'action climatique internationale. La COP23 devait permettre de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail de l'Accord de Paris et les autres points en cours de négociations sous l'égide de la CCNUCC.

Cet article réalisé sous couvert de l'équipe en charge des négociations sur le climat de l'association ENERGIES 2050 propose une rétrospective de la COP23, des attentes ainsi que des objectifs atteints. Il rappellera également les prochaines échéances, notamment l'intersession de négociation qui se tiendra à Bonn en mai 2018 sous l'égide de la 48^{ème} session des Organes subsidiaires permanents ainsi que la COP24 qui sera organisée en décembre 2018 en Pologne, date à laquelle les Parties ont prévu de finaliser le programme de travail relatif à l'opérationnalisation de l'Accord de Paris.

ENERGIES 2050 est un acteur reconnu des négociations sur les changements climatiques ainsi que dans l'élaboration et la mise en place de stratégies et programmes d'actions aux niveaux nationaux et internationaux. ENERGIES 2050 est également connue pour la mise en place réussie de projets concrets à fort potentiel d'innovation dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation et dans le déploiement de programmes de renforcement de capacité indispensables pour accompagner l'appropriation et renforcer l'excellence nationale et les dynamiques locales et territoriales. ENERGIES 2050 a notamment eu le

privège d'accompagner plusieurs pays africains pour l'élaboration de leurs Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) et dans l'élaboration de dossiers préparatoires pour la soumission au Fonds Vert pour le Climat. L'association a également lancé en 2012, ethiCarbon Afrique® un outil carbone résolument solidaire et innovant qui a pour objet de contribuer à une véritable révolution énergétique africaine.

L'association réalise également depuis plusieurs années pour le compte de l'IFDD/OIF (Institut de la Francophonie pour le Développement Durable, organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie) le *Guide des négociations sur les changements climatiques et son Résumé pour les décideurs*.

L'association a été très impliquée pendant les deux semaines de la COP23, comme elle l'a déjà été lors des COP précédentes et notamment celles de Paris en 2015 (COP21) et de Marrakech en 2016 (COP22). Avec ses partenaires elle a notamment animé un Pavillon de 100 m² et organisé et participé à plus de 70 événements sans compter une série d'interventions dans plusieurs instances représentatives. Le décryptage qui est ici fait de la COP23 s'appuie aussi sur les échanges « dans les couloirs » qui font partie intégrante de ces grandes rencontres internationales.



Pavillon ENERGIES 2050 - © ENERGIES 2050

Avant-propos

Depuis l'adoption de l'Accord de Paris en décembre 2015 à l'issue de la COP21, de nombreuses avancées significatives ont été effectuées par la communauté internationale. Citons notamment, en tant que symbole emblématique, l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris le 4 novembre 2016, moins d'un an après son adoption et quelques jours avant la tenue de la COP22 (Marrakech, 7-18 novembre 2016). D'un point de vue pratique

également, les Conférences de Marrakech (COP22) et l'intersession de négociation de Bonn (sous l'égide de la 46^{ème} session des organes subsidiaires permanents, mai 2017) ont permis de faire avancer les travaux en cours. Au-delà des modalités techniques, des signaux politiques encourageants sont à souligner. Quelques jours avant le début de la COP23 sous présidence fidjienne, près de 170 États étaient devenus Parties à l'Accord de Paris en le ratifiant. Ce nombre démontre une volonté politique d'adhérer au multilatéralisme climatique et esquisse la possibilité d'une implication accrue des États devenus Parties à l'Accord au sein des négociations internationales sur le climat.

L'Accord de Paris en quelques mots

La « genèse » du futur Accord de Paris remonte à la Conférence de Durban (COP17, 2011), avec la création du groupe de travail spécial sur la Plate-forme de Durban pour une action renforcée, ayant pour mandat de « *lancer un processus en vue d'élaborer [...] un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, applicable à toutes les Parties* », devant être adopté en 2015 et entrer en vigueur en 2020. Ce processus se conclut à l'issue de la COP21, le 12 décembre 2015, avec l'adoption de l'Accord de Paris. Au-delà d'inclure l'ensemble des Parties à la CCNUCC, l'Accord de Paris fixe un réel programme à long terme, notamment caractérisé par la cible de limitation de la température mondiale « *nettement en dessous de 2°C* », voire 1,5°C, d'ici à la fin du siècle, par rapport aux périodes préindustrielles. Une des principales innovations obtenue suite à l'Accord de Paris consiste en la mise en place de Contributions déterminées au niveau national (CDN) : cibles nationales autodéterminées par les États, devant permettre d'atteindre collectivement les objectifs de l'Accord. Ces cibles autodéterminées ayant également pour caractéristique de répondre aux enjeux et besoins particuliers de chacun des États. Pour tendre vers le plus haut niveau d'ambition, les CDN doivent être renouvelées tous les cinq ans et toujours à la hausse. Le prochain cycle de révision des CDN est prévu pour 2020. A noter que dès 2023, les progrès globaux seront examinés à travers un « Bilan mondial », qui se tiendra ensuite par cycles quinquennaux.

Au-delà de l'engagement politique, les faits plaident pour une action multipartite, multisectorielle, rapide et renforcée

Notons que malgré l'ensemble de ces avancées positives, un certain nombre de défis majeurs persiste. Les événements climatiques cataclysmiques récents (ouragans, inondations, incendies, etc.), marqués par une occurrence et une intensité accrues, ont rappelé la vulnérabilité de chacun face aux dérèglements climatiques, que ce soit dans les pays dits en développement, mais aussi dans les pays dits développés. Ces événements climatiques extrêmes, déjà devenus une triste réalité pour les populations les plus vulnérables, plaident pour une action immédiate et une ambition collective à la hauteur des enjeux.

De ce fait, les États doivent jouer leur rôle de leadership en se plaçant à l'avant-garde de l'action climatique afin d'accompagner les processus dynamiques conduits par l'ensemble des parties prenantes, dont la société civile et ce jusqu'aux citoyens. Il s'agit de créer les conditions nécessaires (politique, institutionnelle, juridique, économique, sociale, etc.) pour guider cette transition climatique. Ceci étant, un consensus dans la littérature scientifique fait valoir le déficit d'ambition des États et l'effet agrégé de leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN) est très largement insuffisant. Par exemple, en termes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES), le très récent rapport (*Emissions Gap Report*) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ - novembre 2017) souligne l'écart entre les exigences à respecter et les perspectives en matière de réduction des émissions. L'écart est significatif et personne ne peut remettre en question l'impératif à agir au plus vite à travers une ambition renouvelée.

Selon ce rapport, les engagements des États pris dans le cadre de l'Accord de Paris sont largement insuffisants pour atteindre les cibles qu'il établit. Rappelons que l'Accord de Paris fixe un objectif de limitation des températures sous la barre des 2°C, voire 1,5°C, d'ici à la fin du siècle, par rapport aux niveaux des périodes préindustrielles. Tout écart de température pourrait avoir des conséquences désastreuses sur les écosystèmes et les sociétés humaines. A court terme, à l'horizon 2030, les engagements étatiques ne représenteraient qu'un tiers des réductions d'émissions nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Tandis que sur le long terme, la mise en œuvre complète des cibles conditionnelles

et inconditionnelles fixées par les CDN entrainerait une augmentation des températures d'au moins 3°C d'ici à la fin du siècle.

L'action des États doit donc prendre un nouvel élan pour tendre vers ces objectifs. D'autant plus compte tenu de l'attitude du gouvernement fédéral des États unis d'Amérique, dont le président actuel a annoncé sa volonté de se retirer de l'Accord de Paris. Si cela venait à se confirmer, le retrait du pays ayant le triste score de second émetteur mondial de gaz à effet de serre (GES) dresserait un scénario d'autant plus incertain pour l'avenir climatique mondial. Malgré cela, une étude récente indique que les émissions de GES des États unis ont baissé de 18% depuis 2005 (en référence aux engagements de l'administration Obama de réduire leurs émissions de 26 à 28% d'ici 2025 par rapport à 2005). Par ailleurs, 14 états, dont la Californie et New York ont confirmé maintenir les objectifs de l'administration précédente. Ce qui témoigne du fait qu'au-delà de l'action politique nationale, les actions de terrain des gouvernements infranationaux, au même titre que celles de l'ensemble des acteurs, devront accompagner la mise en œuvre des objectifs climatiques internationaux.

En effet, si le rapport des Nations Unies précédemment cité exhorte les États à renforcer leurs ambitions nationales, il fait également valoir la forte nécessité de décloisonner leurs actions à tous les niveaux, rappelant encore une fois l'importance des engagements des acteurs non-étatiques pour combler l'écart entre objectifs et résultats. Le rapport présente également une multitude de solutions pratiques pour une réduction drastique des émissions de GES, notamment dans les domaines de l'agriculture, des bâtiments, de l'énergie, de la foresterie, de l'industrie et des transports. Compte tenu de leurs champs d'expertise et d'interventions multiples, la contribution de tous les acteurs : régions, villes, autres acteurs infranationaux, associations, secteur privé, organisations non-gouvernementales, etc. mais aussi celle des citoyens revêt une importance capitale. L'Accord de Paris et la Décision 1/CP.21 ont entériné le rôle majeur que devra assurer l'ensemble des acteurs, aux côtés des États. La Conférence de Marrakech (COP22) a définitivement consacré cela, comme en témoigne notamment le « Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale en faveur du climat » fixant un programme d'actions sur la période 2017-2020 afin de catalyser et appuyer l'action climatique internationale par les Parties et les parties prenantes non Parties.

Dans ce contexte, il était indispensable que la COP23 permette d'aller plus loin et de poursuivre les efforts engagés par la communauté internationale et l'ensemble des acteurs pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Les attentes de la COP23 : une COP de transition pour certains & une COP politique de l'engagement pour les autres

Les négociations internationales constituant le cadre de l'action politique multilatérale dans le domaine climatique,

il était essentiel que la COP23 apporte sa pierre à la construction de l'édifice collectif de ce nouveau régime en construction. Pour l'ensemble des parties prenantes, le défi était de taille. Il s'agissait que « l'esprit de Paris » présent depuis l'adoption de l'Accord soit conservé à Bonn. A chaque nouvelle étape, l'objectif reste que les ambitions de la communauté internationale puissent s'inscrire dans la confiance et la durée. Dans le contexte de la COP23, cette vision était primordiale alors que les Parties se sont entendues à Marrakech (COP22) pour repousser certaines décisions finales en ce qui concerne l'opérationnalisation de l'Accord de Paris jusqu'en décembre 2018, lors de la COP24.



Zone Bonn – COP23 - © ENERGIES 2050

Notons ainsi que pour un certain nombre d'observateurs, la COP23 était considérée comme une « COP de transition », dans le sens où il ne s'agissait que d'une étape vers l'année 2018 qui sera capitale pour la concrétisation des travaux en cours. C'est en effet en 2018 que devront être adoptées les modalités opérationnelles de l'Accord de Paris. Il s'agira aussi de l'année durant laquelle se tiendra le premier Dialogue de facilitation (qui devrait également être alimenté par le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur la question des 1,5° C) visant à faire le point sur les progrès et efforts collectifs pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

Toutefois, la contribution de la COP23 à la préparation de ces travaux ne devait pas être sous-estimée, étant donné le court délai restant d'ici à la COP24. De ce fait, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CRA) devait se réunir à

nouveau lors de la COP23 afin de faire le bilan des progrès accomplis par les différents organes subsidiaires afin de respecter ce délai. Les Parties avaient quant à elles le mandat de préparer au mieux les éléments techniques pour assurer l'opérationnalisation de l'Accord de Paris dès le premier jour de son application.

C'est pourquoi, nombreux étaient ceux qui pensaient que la COP23 était en fait une COP politique car les décisions se devaient d'être focalisées sur la mise en œuvre et sur les engagements notamment financiers des pays dits développés à l'attention des pays dits en développement.

Pour répondre à l'ensemble des enjeux et permettre ainsi d'avancer sur les multiples points en cours de négociation, l'ordre du jour de la COP23 était couplé à une multitude d'agendas techniques de négociations, tel que l'illustre l'encadré suivant.

Les différents canaux de négociations lors de la Conférence des Nations Unies sur le climat (6-17 novembre 2017), Bonn, Allemagne

COP23 : 23^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (6-17 novembre 2017)

CRP13 : 13^{ème} session de la Conférence des Parties agissant en tant que réunion des Parties au Protocole de Kyoto (6-15 novembre 2017)

CRA1-2 : Seconde partie de la première session de la Conférence des Parties agissant en tant que réunion des Parties à l'Accord de Paris (6-17 novembre 2017)

47^{ème} session des organes subsidiaires (6-15 novembre 2017)

OSCST47 : 47^{ème} session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

OSMOE47 : 47^{ème} session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

GTS-AP1-4 : Quatrième partie de la première session du Groupe de travail spécial sur l'Accord de Paris (6-15 novembre 2017)

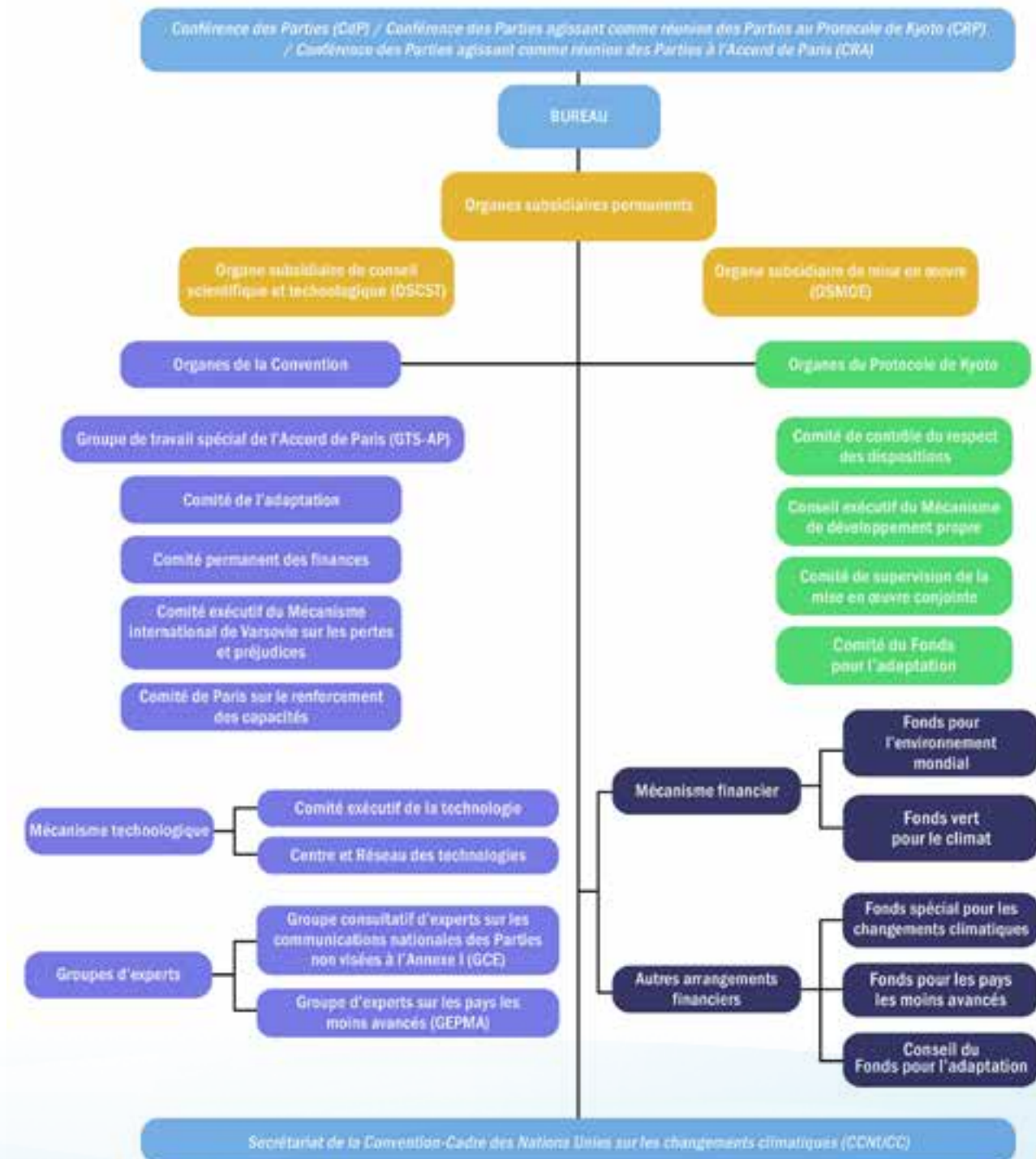


Couverture du Guide des négociations de la COP23

Comme l'illustre le précédent encadré, la CCNUCC est composée de nombreux organes, qui pour certains jouent un rôle décisionnel (comme la COP qui est la plus haute autorité de décision), d'autres un rôle consultatif ou sont affectés à des enjeux précis. Ce sont alors des groupes *ad hoc* comme le GTS-AP, chargé de préparer l'opérationnalisation de l'Accord de Paris. La figure

suivante, extraite du *Guide des négociations* pour la COP23 réalisé par ENERGIES 2050 pour le compte de l'Institut de la Francophonie pour le Développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) présente la structure de la CCNUCC et reflète cette complexité institutionnelle.

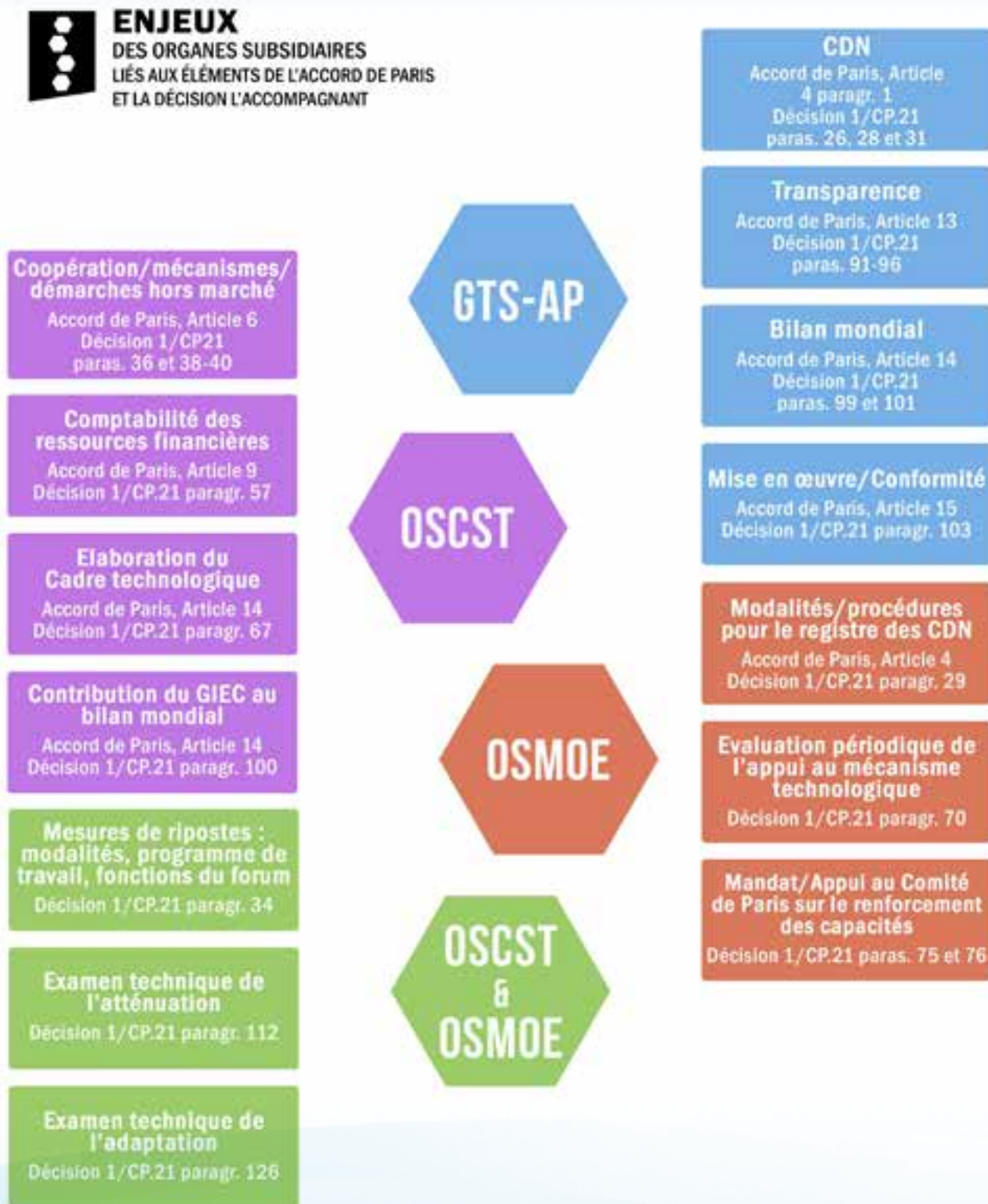
Figure. Schéma conceptuel de la structure de la CCNUCC



La seconde figure ci-après, également extraite du *Guide des négociations* de la COP23, illustre quant à elle certains enjeux des organes subsidiaires liés aux éléments de l'Accord de Paris et la Décision 1/CP.21. Ces points représentent en partie ce que l'on entend par « programme

de travail » lié à l'Accord de Paris, tel qu'illustré par la Décision 1/CP.21. C'est notamment sous l'égide du GTS-AP que devront être conclues les principales échéances d'ici à la COP24 pour permettre l'opérationnalisation de l'Accord de Paris.

Figure. Les enjeux des organes subsidiaires liés aux éléments de l'Accord de Paris et la décision l'accompagnant



Présentation des principaux enjeux de négociation à la COP23

Comme énoncé précédemment, la COP23 devait permettre d'avancer sur un certain nombre de points majeurs pour la poursuite des objectifs climatiques internationaux. Sans prétendre à une quelconque exhaustivité, les paragraphes suivants dressent une rétrospective synthétique sur les principaux enjeux de négociation et les « attentes » qui étaient fondées. Principalement, la COP23 constituait un lien essentiel vers la COP24 (2018), durant laquelle seront adoptées les règles d'opérationnalisation de l'Accord de Paris. Il s'agissait donc pour les négociateurs de renforcer et de s'entendre quant aux modalités techniques sur une multitude de points afin de parvenir au meilleur bouquet de solutions possible en 2018.

En notant qu'au-delà de l'adoption du « Manuel d'opérationnalisation » de l'Accord, l'année 2018 sera également celle de la tenue du Dialogue de facilitation qui anticipera ainsi sur le premier cycle de révision quinquennal des Contributions déterminées au niveau national (CDN) par les États-Parties. Celles-ci constituent donc l'un des points centraux des négociations et sont couvertes par de multiples aspects au cours des pourparlers. Ceci d'autant qu'en l'état actuel, le niveau d'ambition affiché par l'agrégation des CDN reste insuffisant pour nous placer sur une trajectoire compatible avec la cible des 2°C fixé par l'Accord de Paris.

Une multitude d'autres points techniques était en considération, parmi lesquels, l'adaptation (notamment en tant que composante des CDN), les pertes et préjudices, les questions relatives à la transparence, le renforcement de capacités, ou encore les pourparlers sur les mécanismes de coopération établis en vertu de l'Article 6 de l'Accord de Paris. Également, et comme lors de chaque COP, les questions relatives au financement comportaient plusieurs points capitaux. Citons notamment à cet égard : (i) la question du financement à long terme et la question de l'objectif à atteindre des 100 milliards USD annuels en faveur des pays en développement d'ici à 2020; et (ii) le fait que le Fonds d'adaptation puisse servir l'Accord de Paris, au même titre que les autres entités opérationnelles du mécanisme financier de la Convention (le Fonds vert pour le Climat et le Fonds pour l'environnement mondial).

Enfin, l'un des enjeux centraux de la COP23 était de faire émerger les questions relatives à l'action pré-2020, notamment via la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, qui n'emporte l'adhésion politique escomptée malgré l'urgence climatique. Ceci d'autant que la COP23, en étant conduite sous présidence fidjienne représentait également un moment singulier pour faire valoir la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement face aux changements climatiques. Or dans ce cadre, l'action pré-2020 revêt une importance fondamentale pour poser les fondements d'une action climatique ambitieuse et résiliente, permettant aux pays dits en développement de s'adapter aux effets déjà subis

du changement climatique et aux pays dits développés d'accompagner ce processus par des moyens humains, techniques, financiers, etc.

Au-delà des aspects techniques, la COP23 comportait également une dimension politique décisive pour la poursuite de l'effort multilatéral visant à apporter une réponse aux changements climatiques globaux. D'autant que la position actuelle du gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique a jeté une ombre sur les étapes franchies par la communauté internationale ces dernières années. Il s'agissait donc également pour l'ensemble des acteurs (au-delà des États seuls) de réaffirmer l'irréversibilité du processus en cours en faveur de la lutte contre les changements climatiques au niveau international et de faire preuve d'ambition et de solidarité.

Une COP en demi-teinte : présentation des principales avancées permises par la COP23

Les principales avancées de la COP23 sont présentées dans une synthèse disponible sur le site officiel de la Conférence. Une étude de la Décision 1/CP.23 adoptée par la COP à l'issue de la Conférence permet également d'éclairer les principaux points ayant émergé de la Conférence. La Décision 1/CP.23, intitulée « Fiji Momentum for Implementation », est ainsi structurée autour des trois axes suivants : (i) Achèvement du programme de travail dans le cadre de l'Accord de Paris ; (ii) Dialogue de Talanoa (aussi connu sous l'appellation de « Dialogue de facilitation » de 2018) ; et (iii) Mise en œuvre et ambition pré-2020. Une présentation synthétique de ces différents points est proposée dans les paragraphes suivants.

- **Achèvement du programme de travail dans le cadre de l'Accord de Paris** : La Décision 1/CP.23 fait valoir les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail relatif à l'Accord de Paris, tels que décrits par la Décision 1/CMA.1 et la Décision 1/CP.22 adoptées à Marrakech en novembre 2016 (COP22). Elle confirme également la détermination des Parties à finaliser le programme de travail visant à l'opérationnalisation de l'Accord d'ici à la COP24 (décembre 2018).

Sur la synthèse disponible sur le site officiel de la COP23, il est indiqué que bien que de nombreux travaux restent à accomplir, les négociations conduites lors de la COP23 ont permis de réaliser des progrès significatifs pour l'élaboration de directives complètes et claires pour rendre l'Accord opérationnel. Et d'ajouter que le livrable final constitué par le « Manuel d'opérationnalisation » sera crucial pour accompagner les gouvernements dans la planification d'économies décarbonnées, mais aussi pour donner les bons signaux aux investisseurs et entreprises pour une transition vers de nouveaux modèles économiques sobres et durables.

- **Dialogue de facilitation** : Établi par la Décision 1/CP.21, ce dialogue prévu pour 2018 vise à faire le point sur les efforts déployés par les États Parties à l'Accord de Paris dans la mise en œuvre de l'objectif de limitation de la température à long terme. Il vise notamment à mettre en lumière les informations, conditions et signaux politiques inhérents à ce que les pays puissent poursuivre le rehaussement du niveau d'ambition, notamment d'ici 2020, mais aussi au-delà, puisqu'il s'agira de l'année durant laquelle les Parties seront invitées à réviser leurs CDN.

Durant la COP23, la présidence fidjienne a mené les consultations nécessaires à la détermination des modalités organisationnelles de ce moment clé. Finalement, la COP23 a adopté les modalités d'organisation du Dialogue de Talanoa telles que définies par la note informelle soumise le 16 novembre 2017 par les présidences de la COP22 et de la COP23 à l'issue de leurs consultations. Cette note informelle figure ainsi en Annexe II de la Décision 1/CP.23. Officiellement renommé « Dialogue de Talanoa », en honneur de la présidence fidjienne, il a été convenu que ce forum réunisse pays et acteurs non-étatiques dans un processus participatif et inclusif afin de mettre en exergue les moyens nécessaires à un rehaussement conséquent du niveau d'ambition, notamment pour ce qui est de l'action pré-2020. Il sera structuré autour de trois questions clés : (i) Où en sommes-nous ? ; (ii) Où voulons-nous aller ? ; (iii) Comment y parvenir ? .

- **Mise en œuvre et ambition pré-2020** : La Décision 1/CP.23 fait valoir l'importance cruciale d'une mise en œuvre ambitieuse de l'action

pré-2020. Elle illustre également la nécessité de construire des bases solides pour accompagner sa mise en œuvre, notamment en améliorant la cohérence du processus et en accompagnant les objectifs de financement d'ici 2020 (notamment l'objectif des 100 milliards USD annuels).

Une nouvelle fois, la Décision 1/CP.23 exhorte les États Parties au Protocole de Kyoto de ratifier l'Amendement de Doha au dit Protocole qui catalyse le programme d'action pré-2020. La Décision 1/CP.23 invite également les Parties à la Convention à soumettre d'ici mai 2018 des informations supplémentaires sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs fixés au sein de la Décision 1/CP.21, Section IV. Action renforcée avant 2020. Ces soumissions seront synthétisées au sein d'un rapport qui servira au cours du Dialogue de Talanoa, mais aussi à l'occasion d'un dialogue consacré à l'action pré-2020 au cours de la COP24, calqué sur le modèle du Dialogue de Talanoa.



Zone Bonn – COP23 - © ENERGIES 2050

Au-delà de ces trois éléments catégorisés au sein de la Décision 1/CP.23, la COP23 aura également permis un certain nombre d'avancées encourageantes sur des points divers, parmi lesquelles nous pouvons notamment lister (liste indicative et non-exhaustive) :

- **Poursuite des négociations pour que le Fonds pour l'adaptation serve l'Accord de Paris** : Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, les négociations se poursuivent pour que le Fonds pour l'adaptation serve l'Accord de Paris. A l'issue de la Conférence de Marrakech en novembre 2016, cette ambition a été réaffirmée par la Décision 1/CP.22.

A l'issue de la COP23, la déclaration figurant sur le site officiel de la Conférence illustre le fait que le Fonds pour l'adaptation a été reconstitué avec un total de 93,3 millions de dollars US (USD), un chiffre qui dépasse largement l'objectif de financement annuel fixé à 13 millions USD. Les conditions particulières pour que le Fonds pour l'adaptation serve effectivement l'Accord de Paris sont toujours en voie de concrétisation, mais les

pays ont réaffirmé leur détermination dans ce sens. C'est notamment ce qui ressort de la décision de la Conférence des Parties agissant en tant que réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CRP) où les pays ont affirmé que le Fonds « devrait » (shall) servir l'Accord de Paris. La Décision 1/CP.21 adoptée à l'issue de la COP21 faisait figurer l'expression « may » et la Décision 1/CP.22 adoptée à Marrakech (COP22) faisait figurer l'expression « should ». D'un point de vue politique (et juridique), les mots choisis revêtent une importance particulière pour les obligations/inflexions qui en découlent. L'énonciation des termes précités et leur évolution depuis la COP21 traduit la dynamique en cours. La prochaine étape sur ce point sera conduite lors de la troisième partie de la première session de la Conférence des Parties agissant en tant que réunion des Parties à l'Accord de Paris (CRA1-3) en mai 2017

- **Poursuite des travaux sur les pertes et préjudices** : Dans le cadre de la présidence fidjienne, la problématique des pertes et préjudices liés aux impacts néfastes des changements climatiques a trouvé une résonance particulière, alors que sa considération reste

encore insuffisante pour un certain nombre d'observateurs. Malgré les espoirs placés dans la présidence fidjienne pour porter le sujet, les négociations à la COP23 n'auront pas abouti sur des avancées réelles quant au financement des pertes et dommages. La COP23 aura toutefois permis certaines avancées sur le programme de travail, constituant un « lot de consolation ».

Citons notamment le lancement du centre d'échange d'informations sur le transfert des risques dont l'élaboration avait été confiée au Mécanisme international de Varsovie à l'issue de la COP21. Ce centre d'information est désormais disponible en ligne. Selon les termes inscrits dans la Décision 1/CP.21, il servira de « *source centrale de données sur l'assurance et le transfert des risques de façon à faciliter les efforts déployés par les Parties pour mettre au point et appliquer des stratégies globales de gestion des risques* ». Ensuite, citons le fait qu'à l'issue de la COP23, il a été décidé que se tiendrait un dialogue d'experts sur les pertes et préjudices conjointement à la 48^{ème} session des organes subsidiaires permanents en mai 2017. Ce dialogue devra permettre d'explorer un large éventail d'informations, de contributions et de points de vue sur les moyens de faciliter la mobilisation et la sécurisation des compétences, et renforcer le soutien, y compris le financement, la technologie et le renforcement des capacités afin d'éclairer la préparation d'un document technique dédié. Ce dialogue devrait permettre de mettre mieux en avant l'importance des pertes et préjudices dans les cycles de négociation pour répondre aux besoins quotidiens des pays, notamment sur le plan financier.

- **Définition d'un nouveau plan d'action sur le genre :** Dans le cadre des négociations internationales sur le climat, la thématique du genre tend à gagner en considération. Suite à la COP21, le genre a été consacré par l'Accord de Paris sous la thématique de « l'égalité des sexes », notamment dans le cadre de ses Articles 7 (adaptation) et 11 (renforcement de capacités). Cette reconnaissance s'inscrit notamment dans le prolongement du Programme de travail de Lima sur le genre adopté lors de la COP20. Lors de la COP22, les Parties ont décidé de poursuivre ce programme de travail et la COP23 était ainsi attendue pour déterminer/finaliser les possibles éléments d'un nouveau plan d'action sur le genre.

Conformément aux objectifs escomptés, la COP23 a permis la finalisation du plan d'action pour l'égalité des sexes. Celui-ci vise notamment à accroître (i) la participation des femmes à tous les processus de la CCNUCC et (ii) la sensibilisation et le soutien au développement et à la mise en œuvre effective d'une politique climatique sensible au genre à tous les niveaux décisionnels.

- **Une percée historique dans le domaine de l'agriculture :** Alors que l'Accord de Paris restait très silencieux sur la question de l'agriculture, la COP23 aura permis une « percée historique » dans le domaine.

Au-delà même d'une considération au sein de l'Accord de Paris, la question de l'agriculture n'avait jamais été abordée dans l'histoire des négociations. Pourtant, à l'issue de la COP23, les pays ont conclu un accord qui aidera les pays à élaborer et mettre en œuvre de nouvelles stratégies d'adaptation et d'atténuation dans le secteur. Cette avancée majeure fait écho à la « *priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim et la vulnérabilité particulière*

des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatique » telle qu'énoncée en préambule de la Décision 1/CP.21. Les pourparlers se poursuivront sur la question de l'agriculture lors de la 48^{ème} session des organes subsidiaires en mai 2017. En préparation, les Parties et observateurs accrédités sont invités à transmettre leur vues sur la question d'ici mars 2018.

- **Finalisation de la plateforme sur les savoirs et connaissances des peuples autochtones :**

La COP23 aura également permis de finaliser le programme de travail relatif à la plateforme sur les savoirs et connaissances des peuples autochtones. Cette plateforme permettra aux peuples autochtones de partager leurs savoirs ancestraux ainsi qu'un ensemble de bonnes pratiques tant pour l'atténuation des GES, l'adaptation et la résilience au changement climatique. Elle leur permettra également par ce biais d'avoir des moyens directs et inclusifs de faire valoir leur voix au sein du processus de gouvernance climatique.

- **Une implication croissante des acteurs non-étatiques pour une ambition renforcée :**

Enfin, la COP23 aura été l'occasion de poursuivre la dynamique visant à accompagner l'action des acteurs non-étatiques pour une action climatique décloisonnée et renforcée. Elle aura également été l'occasion du lancement d'une série de nouvelles initiatives. On citera notamment l'Ocean Pathway Partnership, l'InSuReliance Global Partnership, l'America's Pledge on Climate Change, l'Health Initiative for the Vulnerable ou encore le Bonn-Fiji Commitment. Ce dernier concerne les dirigeants locaux et régionaux qui ont une nouvelle fois (ré)affirmé leur engagement à relever le niveau d'ambition collectif en faveur de l'action climatique. De nombreuses autres déclarations d'intentions, initiatives, ou projets lancés dans le cadre de la COP23 peuvent être trouvés sur le site de la Conférence.

Notons enfin que la COP23 fut la première Conférence à accueillir un Dialogue ouvert entre pays et acteurs non-étatiques (incluant la société civile, les gouvernements infranationaux et le secteur privé) de manière formelle au sein du processus de négociation. Lors de ce forum, les discussions furent centrées autour de deux enjeux principaux : (i) comment les acteurs non-étatiques peuvent accompagner la conception et la mise en œuvre des CDN pour une action plus ambitieuse ? ; et, (ii) comment mieux intégrer les parties prenantes non Parties au processus de négociations intergouvernemental. Il semblerait qu'à l'issue du dialogue, il y ait eu un grand enthousiasme à l'idée de poursuivre des discussions similaires lors des prochaines sessions de la COP.

Conclusion : un verre à moitié vide ou un verre à moitié plein ?

Malgré tout l'enthousiasme autour de l'événement, une analyse objective à l'issue des deux semaines de négociations permet d'affirmer que les attentes ne sont pas au rendez-vous et que le verre est à moitié rempli. Certains, bien sûr, préféreront parler des avancées mais, au regard de l'urgence climatique, un nombre limité de décisions formelles peut être salué comme étant clairement significatif. Il y a donc un réel écart de temporalité entre l'urgence d'adresser une réponse collective aux changements climatiques et la lenteur du processus décisionnel pour en constituer les rouages.

Alors que l'urgence à agir est réelle, l'agenda du politique doit nécessairement se lier à celui de l'action, avant que les situations sur le terrain ne s'empirent.

La COP23 aura toutefois respecté son rôle de « COP de transition » en pavant le chemin des principales échéances à réaliser d'ici les prochaines sessions de négociation et notamment la 48^{ème} session des Organes subsidiaires permanents en mai 2018 et la COP24 qui se tiendra en décembre prochain, en Pologne. Elle aura également permis de faire émerger certaines considérations, de manière approfondie, comme il en est des pertes et préjudices et de l'action pré-2020, ou de manière « historique », comme il en est de l'agriculture.

Il reste à dire que lors de cette COP dite « de transition », le processus intergouvernemental n'a pas fait mine d'avoir une pression monumentale sur ses épaules puisqu'aucune décision formelle n'était attendue. L'année 2018 devient ainsi un pivot central et l'intersession de mai 2017 devra poursuivre de manière approfondie les avancées techniques dans le cycle des négociations internationales sur le climat, notamment sur certaines questions clés laissées en suspens lors de la COP23.

On citera notamment le fait qu'à l'issue de la COP23, aucune piste concrète n'a été atteinte en ce qui concerne le cadre de la transparence renforcé tel qu'envisagé par l'Accord de Paris. Ceci alors qu'il s'agit d'un aspect central dans la mise en œuvre des objectifs de l'Accord. Il est dans ce contexte impératif que ces retards soient comblés durant l'année à venir, ce qui fait peser sur les épaules de la présidence polonaise une très forte responsabilité.

En conclusion, bien que certains progrès aient été conduits lors de la COP23, la manière dont les nombreux aspects du programme de travail relatifs à l'Accord de Paris seront réunis au sein d'un « manuel d'opérationnalisation » lors de la COP24 reste incertaine. Ceci n'est pas sans nous rappeler les Conférences ayant conduit à la définition du règlement du Protocole de Kyoto adopté lors de la COP3 (2007) dont le processus a abouti lors de la COP7 (2001) à travers les Accords de Marrakech.

Pour parvenir au meilleur bouquet de solutions possible en 2018, les Parties devront capitaliser sur l'expérience passée et faire preuve d'une réelle proactivité pour anticiper les défis futurs.

Le temps est désormais contraint. Chacun ne doit pas oublier que, l'urgence climatique plaide pour que cet exercice soit une réussite, puisque l'avenir du régime climatique en dépend. Il reste maintenant aux Parties d'être à la hauteur des fondations construites en plus de 20 ans de négociations internationales pour bâtir un futur climatique durable et résilient. Tout comme la COP23, les prochaines échéances seront déterminantes.

Le programme d'activités d'ENERGIES 2050 lors de la COP23 a reflété cette volonté de construire un avenir partagé, pluriel, porteur de valeurs universelles et résolument solidaires. Travaillant dans une logique d'inclusivité et de partenariat, nous invitons l'ensemble de nos partenaires et ceux qui partagent nos valeurs à s'engager collectivement pour les prochaines étapes mais aussi dans les actions de terrain qui paveront le parcours vers la réalisation des objectifs internationaux. L'association ENERGIES 2050 est née de cette vision, et œuvre au quotidien, en France et à l'international, pour construire ensemble un avenir durable.



Zone Bonn – COP23, Pitch d'ENERGIES 2050 au Pavillon France - © ENERGIES 2050



Zone Bonn – COP23, Pitch d'ENERGIES 2050 au Pavillon France - © ENERGIES 2050

ENERGIES 2050 est née de la certitude que les trajectoires de développement de nos sociétés ne sont pas une fatalité. Depuis 2007 en tant que réseau informel et depuis 2011 en tant qu'organisation non gouvernementale française sans but lucratif travaillant exclusivement dans l'intérêt général, ENERGIES 2050 contribue sans relâche à la transformation de nos sociétés, pour que nos lendemains soient porteurs d'un avenir plus humain, pluriel et solidaire.

Rassemblant des membres et des partenaires d'une soixantaine de nationalités, l'association intervient au niveau international à la mise en place d'un nouveau modèle de développement résolument positif et solidaire afin de transformer les contraintes en possibilités d'action. Aventure collective à la recherche d'un mieux-vivre ensemble, ENERGIES 2050 est engagée dans la mise en œuvre de la Grande Transition, qu'il s'agisse de la transition énergétique, des villes et des territoires durables ou de la mise en mouvement d'une société plus humaine, plurielle et solidaire, porteuse de paix et respectueuse des biens communs de l'humanité.

ENERGIES 2050 organise ses activités selon cinq axes complémentaires :

- Réaliser des projets de mise en œuvre démonstratifs et reproductibles accompagnés d'études techniques et d'actions de recherche pour témoigner des possibles.
- Organiser des rencontres et des conférences ou y participer afin de multiplier les occasions d'échanges et de débats.

- Publier les résultats des recherches afin de mutualiser et de partager les savoirs.
- Éduquer, former et renforcer les capacités pour que chacun puisse comprendre, connaître et agir.
- Communiquer au plus grand nombre pour informer, mobiliser et fédérer les envies d'agir.

ENERGIES 2050 met en œuvre des projets dans plus d'une trentaine de pays. Les thématiques d'intervention d'ENERGIES 2050 sont l'écodéveloppement et le développement durable, les politiques climatiques, environnementales et énergétiques, la transition énergétique, le développement des sources d'énergies renouvelables, le tourisme responsable et durable, le bâtiment et le secteur de la construction, les défis et les opportunités d'agir des territoires ruraux et urbains, les villes durables, les ressources naturelles et les biens communs de l'humanité, l'économie de l'écologie et de l'environnement, les dynamiques entrepreneuriales responsables et la performance des entreprises, les stratégies de développement bas carbone, le genre, l'éducation à l'environnement, les dynamiques sociales, les changements de comportement et l'action citoyenne, l'économie sociale et solidaire.

ENERGIES 2050 participe activement à la lutte contre les changements climatiques et a été très impliquée dans la COP23.




COP23 FIJI
18th CLIMATE CHANGE CONFERENCE
BONN 2017

ENERGIES 2050

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

PROGRAMME OF ACTIVITIES

COP23 BONN 2017

6-17 NOVEMBRE/NOVEMBER



**ÉVÉNEMENTS ZONE BONN
& SUR LE PAVILLON**

**EVENTS IN THE BONN ZONE
& ON THE PAVILLON**



UCLG AFRICA
Union of Cities and Local Governments of Africa
CGLU AFRIQUE



DING TAI CO., LTD.
鼎泰隆有限公司

Programme d'activités COP23 de l'association ENERGIES 2050 et ses partenaires - © ENERGIES 2050

Conformément à sa vision, l'association plaide pour que chacune des Conférences des Nations Unies sur le climat soit une fenêtre d'opportunités pour une action ambitieuse, multiseCTORielle et multiniveaux. Nous plaidons pour que l'année 2018 permette de favoriser l'émergence d'un bouquet de réponses collectives à mutualiser, partager et démultiplier, pour construire un futur différent et solidaire. Chacun peut et doit au quotidien être porteur d'innovation et de futurs différents, en agissant pour la promotion de valeurs positives. Le temps est à l'action et les enjeux d'un développement soutenable, équitable et solidaire doivent être une priorité pour tous.

L'émotion et la solidarité pour ne pas oublier l'urgence à agir au présent et dans la durée

La solidarité doit rester le trait d'union entre les peuples. Un développement bas carbone porteur d'un développement partagé n'est pas une utopie. Les solutions sont là et notre intelligence collective doit se concentrer sur le respect des engagements et sur les moyens pour dépasser les apparentes fatalités.

Pour conserver l'émotion intacte, chacun d'entre nous doit imaginer aussi de nouveaux modes d'engagements.

ENERGIES 2050 apporte sa pierre à l'édifice en voulant construire des passerelles pour que chacun puisse s'engager à sa manière et à son niveau. On citera l'initiale citoyenne et artistique internationale ART's PLANET by ENERGIES 2050. L'édition 2017 lancée en partenariat avec plusieurs organisations internationales et nationales avait pour thème cette année :

Climat, Migration et Solidarité : L'Art du Collectif

L'exposition internationale s'est déroulée sur les Pavillons d'ENERGIES 2050 et celui de la Francophonie, également partenaire. Elle reflète le désir des organisations partenaires de contribuer à la construction d'un avenir commun et pluriel, vecteur de Valeurs universelles de solidarité, tout en mettant la coopération citoyenne et l'art au cœur de l'action climatique internationale.

Climat, Migration et Solidarité : L'Art du Collectif vise à contribuer au débat et à dialoguer sur les défis des migrations, du changement climatique et de l'environnement. Ne pas oublier pourquoi les individus doivent quitter leur foyer et comprendre en quoi ils contribuent aussi à façonner leurs nouveaux environnements fait partie de l'histoire de chacun de nous.



Aperçu de l'expo ART's PLANET Pavillon Francophonie - © ENERGIES 2050

Climat, Migration et Solidarité : L'Art du Collectif se veut un témoignage de la capacité des citoyens du monde entier à se rassembler autour de problématiques centrales dans leur vie au quotidien, chez eux et également au niveau international en général en gardant à l'esprit et dans

le cœur l'indispensable solidarité à mettre en œuvre. Renforcer la capacité d'agir de tous, donner à chacun les moyens de prendre part à l'action et donner l'occasion aux populations locales de s'impliquer sont les pierres angulaires de cette initiative.



Expo ART's PLANET Pavillon ENERGIES 2050 - © ENERGIES 2050

L'aventure n'a de sens que conjuguée au collectif

Dossier sur la COP23 réalisé par l'association ENERGIES 2050
Auteurs – ENERGIES 2050 – contact@energies2050.org
Stéphane POUFFARY – Directeur Général & Fondateur
Antoine ANTONINI - Chargé de projets développement durable et changement climatique